

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 696

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 37

Au début de l'alinéa 14, insérer la référence :

« IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.